

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 19 mars 2019.

Communiqué de presse

Demande ou renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport N'attendez pas la dernière minute!

À l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous êtes nombreux à déposer des demandes de titres d'identité ou de voyage (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour éviter que l'afflux des demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examen ou de voyage, la préfecture de la Martinique vous invite à prendre dès maintenant vos dispositions :

- vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport;
- si nécessaire demandez leur renouvellement dans votre mairie.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Un passeport, pour être valide, doit dans de nombreuses destinations, indiquer un reste de validité de six mois après le retour.

